

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2021 – 436 DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2021**  
portant nomination des membres du Groupe de contact  
chargé de la mise en œuvre du Mémoire d'entente  
entre le Bénin et Cuba dans le domaine de la santé.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** le Mémoire d'entente entre le Ministère de la Santé de la République du Bénin et le Ministère de la Santé de la République de Cuba, signé à Cotonou, le 30 octobre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2020-273 du 13 mai 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- vu** le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2021-435 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant création du Groupe de contact chargé de la mise en œuvre du Mémoire d'entente entre le Bénin et Cuba dans le domaine de la santé ;
- sur** proposition conjointe du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2021,

## **DÉCRÈTE**

### **Article premier**

Sont nommées, membres du Groupe de contact chargé de la mise en œuvre du Mémoire d'entente entre le Bénin et Cuba dans le domaine de la santé, les personnes dont les noms suivent :

**Représentants de la Présidence de la République :**

- monsieur **Aristide TALON**, Conseiller à la Santé du Chef de l'Etat ;
- monsieur **Lucien DOSSOU GBETE**, représentant du Comité de mise en œuvre des réformes du secteur de la santé ;

**Représentant du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération :**

- madame **Zelma NOBRE FASSINOU**, Directrice de l'Amérique ;

**Représentants du Ministère de la Santé :**

- monsieur **Thierry O. LAWALE**, Directeur du Centre des Opérations d'Urgence publique ;
- monsieur **Ange Dodji DOSSOU**, Directeur national de la Médecine hospitalière ;
- monsieur **Ghislain HOLLO**, Chef du Service des Ressources humaines et du Dialogue social ;
- monsieur **Gélase T. ADOUNVO**, Chef du Service de la Coopération.

**Article 2**

Monsieur **Aristide TALON** est nommé Président du Groupe de contact.

**Article 3**

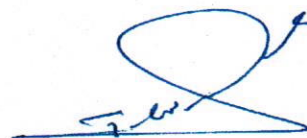
La durée du mandat des membres du Groupe de contact est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

**Article 4**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,




**Patrice TALON. -**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



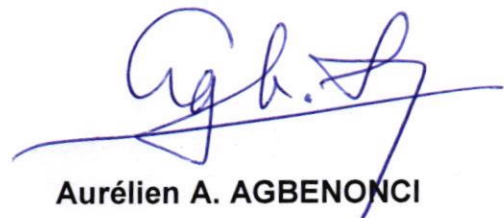
Romuald WADAGNI  
Ministre d'État

Le Ministre de la Santé,



**Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN**

Le Ministre des Affaires Étrangères  
et de la Coopération,



**Aurélien A. AGBENONCI**

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MAEC 2 ; MS 2, AUTRES MINISTERES 20 ; SGG 4 ;  
JORB 1.